

Ville d'Ablon-sur-Seine

Direction de l'Enfance
EG/ADO/ED 2021 –
Tél. : 01 49 61 33 59
enfance@ville-ablonsurseine.fr

A l'attention des parents d'élèves

Ablon-sur-Seine, le 15 Janvier 2021

OBJET : Mise en œuvre du couvre-feu.

Mesdames et Messieurs,

Suite aux nouvelles annonces faites par le Gouvernement, le Premier Ministre a décrété **la mise en place d'un couvre-feu de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire**, à partir du samedi 16 janvier 2021. Cette mesure sera applicable pour les quinze prochains jours au moins, soit jusqu'à la fin du mois de janvier. Elle pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige.

Conformément à ces nouvelles mesures, je vous informe que **toutes les structures d'accueils d'enfants de la ville (Espace des Enfants, Accueil Périscolaire de St Exupéry, Multi-accueil et Crèche Familiale) fermeront leurs portes à 17h30** à compter du lundi 18 janvier 2021.

D'autre part, le Gouvernement a renforcé le protocole sanitaire dans les réfectoires scolaires. Cependant, depuis la rentrée de septembre, une grande collaboration entre les équipes enseignantes et les équipes municipales s'opère pour limiter au maximum les brassages entre groupes d'élèves. Ainsi, je peux vous confirmer que la Restauration scolaire continuera à fonctionner normalement, en respectant les groupes de classe qui restent inchangés sur les temps de récréation, de restauration et de repos pour les plus petits.

En conséquence, malgré les ajustements horaires, les temps de l'enfant restent inchangés jusqu'à nouvel ordre.

Concernant la réservation des accueils et la facturation, nous maintenons la possibilité d'annuler exceptionnellement les réservations au forfait, pour passer sur une réservation occasionnelle. Toutefois, le même type de réservation doit être maintenu sur toute la période dès l'application de ce changement.

Enfin, je vous rappelle que dans le cadre d'accueils collectifs, chacun a un rôle important pour tenir l'épidémie sous contrôle. Ainsi, les parents doivent surveiller l'apparition de symptômes chez l'enfant ou membre du foyer, avant le départ pour l'école, le centre de loisirs ou la crèche. Si des signes évocateurs de la COVID-19 se présentent, il conviendra de rester au domicile familial et d'informer la ville et/ou l'école dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Eric Grillon

Maire d'Ablon-sur-Seine

